

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

VILLE DE MERIGNAC

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Ville de Mérignac

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-6 ;
 VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2122-1 ;
 VU le Code de la voirie routière et notamment son article R. 116-2 ;
 VU le Règlement de Voirie de Bordeaux Métropole ;
 VU la délibération n° 2022-225 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 mars 2022 portant Appel à manifestation d'intérêt - vélos, trottinettes et scooters en libre-service ;
 VU la délibération municipale DM-2022-205 de la ville de Mérignac relative à la procédure d'Appel à la manifestation d'Intérêt par Bordeaux Métropole pour sélectionner des opérateurs de freefloating, homogénéiser les redevances sur le territoire métropolitain et les implantations et stationnements des objets en freefloating sur l'ensemble du territoire de la métropole Bordelaise ;
 VU la procédure d'AMI lancée par le Métropole le 16 avril 2022 ;

CONSIDERANT QUE depuis la fin de l'année 2017, des services privés de vélos, trottinettes et scooters en libre-service sans borne (ou en freefloating) ont fait leur apparition dans la métropole Bordelaise ;

CONSIDERANT QU'il relève des pouvoirs de police du maire concernant la circulation et le stationnement en agglomération d'autoriser l'occupation et l'utilisation du domaine public routier par les opérateurs de vélos, trottinettes et scooters en libre-service sans borne sur le territoire de Bordeaux Métropole, afin de se préserver de toute gêne pour la circulation du public et la conservation du domaine métropolitain et d'homogénéiser et rationaliser les mesures et autorisations de stationnement ;

ARTICLE 1^{er}

Cet arrêté abroge et remplace l'arrêté référencé AMST-2022-0054 du 13/10/2022.

ARTICLE 2

Le stationnement des engins (trottinettes, vélos et scooters si conforme au règlement de voirie) sera autorisé sur les places dédiées eu freefloating précisées ci -dessous :

nom du site	scooters	Adresse
Ornano/Gallieni	x	face au 66 bis cours d'Ornano
Doumer/Gallieni	x	placette Doumer/Jean Barrière sur les arceaux
François Mitterrand TRAM		Avenue François Mitterrand angle rue Robert Laurent contre le mur du N° 33 avenue François Mitterrand
Peychotte TRAM		pan coupé à gauche de l'armoire trafic coté nord-ouest carrefour Mitterrand /Riaud
parc Tenet - Rousseau	x	Rue JJ Rousseau face au N° 33
Fontaine d'Arlac TRAM		place de la Fontaine d'Arlac - pole multi-modal
Arlac Hugo/Briand		face au N° 2 avenue Victor Hugo
place Campana		Place Campana coté avenue Victor Hugo

nom du site	scooters	Adresse
Burck 1		Avenue Pierre Mendes France face au N° 112
parc Bourran Est		131 avenue de la Marne
ESPE		face au 160 avenue de Verdun
Montesquieu		Face au 421 avenue Pasteur à Bordeaux parc de l'Orée des 2 Villes
Stade du Jard	x	Sur parking mairie proche accès principal
Bourran Ouest	x	Entrée ouest du parc de Bourran rue Léo Lagrange
De Vigny TRAM		avenue des Eyquems angle Alfred de Vigny, face au 171 avenue des Eyquems
Mendes-France TRAM		Avenue Pierre Mendes France Face au N° 40 côté Ouest
Burck 2	x	raquette Foch devant MDH
Stade Cruchon	x	Stade Joseph Antoine Cruchon 106 avenue Bon air à l'entrée
11-nov	x	devant le N° 2 avenue de Belfort
4 Chemins		258 avenue de la Marne devant P+R 4 Chemins
Lycées de Mérignac TRAM		avenue du Maréchal Leclerc côté ouest devant l'arrêt de Tram
Centre-ville 2		Face au 24 rue de la Vieille Eglise
Centre-ville		placette face au 1 place Charles de Gaulle
Pin Galant / Brettes		avenue du Mal de Lattre de Tassigny carrefour rue Roland Dorgeles sur le parvis du stade Robert Brettes
Mairie de Mérignac		70 avenue du Mal de Lattre de Tassigny devant la sortie de la mairie
Kaolack		Giratoire avenue de Kaolack/avenue de l'Europe
Chemin Long	x	place des anciens combattants d'Afrique du Nord
ZI Chemin Long		Face au N° 20 rue Isaac Newton
Pichey		place du Général Gouraud devant le N° 5
Robinson TRAM		angle avenue du Truc / avenue des Frères Robinson - station Tram
Robert Brettes	x	parking direction des sports, 68 avenue du Truc
Place Jean Jaurès	x	place Jean Jaurès, face au N° 2
Place Jean Blanc	x	place Jean Blanc
La forêt		angle rue d'Eysines et rue du 19 mars 1962 sur parvis
Les Pins TRAM		angle rue A Daudet/ avenue de Magudas, face au N° 123 avenue de Magudas
ZI du Phare		rue Alessandro Volta coté sud au sud-ouest du giratoire Volta/ Grange Noire
Envol		112 avenue des Marronniers
Concorde	x	angle Marronniers/ Acacias
Innolin		rue Nicolas Leblanc angle rue du Golf devant Groupama
Pelus	x	face au N° 2 avenue Pythagore

nom du site	scooters	Adresse
Clinique du sport	x	giratoire avenue F Mitterrand/avenue R Garros, parking de covoiturage
Procession	x	angle Ch de la Procession/ allée Serpentine
Beutre bourg	x	Sur parking rue du pas de la chaux
Thalès/Dassault	x	Avenue M.Dassault face à Dassault et Thalès,
MSF	x	23 avenue de l'Argonne
Mérignac Soleil Tram		Avenue de la Somme à environ 30 mètres à l'ouest de la station sur la sur largeur du trottoir
Chemin Long Tram	x	Face au N° 43 avenue JF Kennedy, sur une place de stationnement au sud de la station Chemin Long
Station Caroline Aigle Tram	x	Sur une place face au N° 93 avenue JF Kennedy, au sud de la station Caroline Aigle Tram
Station Cadéra Tram	x	Sur une place au droit du N ° 79 avenue JF Kennedy, au Nord de la station Cadéra Tram
Marcel Issartier	x	au droit du 24 rue Marcel Issartier

ARTICLE 3

La présente décision prendra effet le 31/08/2023

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des conducteurs de véhicules à l'aide d'une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles et aux textes subséquents sur la signalisation routière.

ARTICLE 5

La signalisation correspondante sera mise en place par les Services Techniques de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 7

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de BORDEAUX METROPOLE
- Commissariat de Police
- Monsieur Le Chef de La Police Municipale
- Direction Générale des Services
- BM- Direction générale Mobilité par courriel : p.brebinaud@bordeaux-metropole.fr
- BM Signalisation par courriel : sy.guichard@bordeaux-metropole.fr

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mérignac, le 31/08/2023



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Fin du document